



Info-Alerte n° 2376 du 19 mai 2021



INSTITUT BIOVANCIA : la colère d'un client

Ce consommateur avait écrit fin mars 2021 au Réseau anti-arnaques. Nous reproduisons les griefs exprimés dans un courrier à l'attention de l'INSTITUT BIOVANCIA :

*« Je vous avais signalé que l'expédition en cours d'un colissimo de produits **BIOVANCIA** constituait une erreur de traitement de commande depuis votre fichier à mon nom (semble-t-il par abus de traitement de mes données personnelles par un tiers exploitant vos fichiers). Précédemment, j'avais demandé la cessation de tout envoi de produits en signalant mon changement d'adresse. Vous m'indiquiez une bonne suite donnée à ma demande.*

J'ai pu vérifier avoir été remboursé le lundi 15 mars 2021 de la somme de 240 € par le biais de ma carte bancaire. Je ne peux qu'en être satisfait. Toutefois mon relevé de compte bancaire fait aussi ressortir que la transaction de débit initial a donné lieu à la perception d'une commission « frais de paiement hors zone euro » pour un montant de 7,48 €.

Je vous demande de me désinscrire immédiatement de votre fichier et de me répondre au sujet de tels agissements. Je ne veux plus avoir affaire à votre commerce qui ne mérite aucune confiance ».



BIOVANCIA
— SANTÉ —

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir

BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)